



Synthèse des résultats de l'enquête menée fin 2021 sur l'alimentation lactée des jeunes caprins bio

Contexte

Les éleveurs caprins bio ont parfois recours à des poudres de lait conventionnelles pour l'alimentation des chevreaux. Pourtant cette pratique est contraire au règlement bio, qui impose l'utilisation d'une alimentation lactée naturelle et bio pour tous les jeunes mammifères.

Pour l'instant, cette pratique est néanmoins tolérée, pour éviter le risque de transmission du CAEV par le lait maternel, du moment que l'éleveur fournit une attestation vétérinaire à son organisme certificateur. A terme, les organismes certificateurs risquent d'exiger que les éleveurs caprins se mettent en conformité avec le règlement.

Dans le nouveau règlement bio, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, une alimentation lactée considérée comme conforme au règlement peut être soit :

- du lait maternel, issu du troupeau de chèvres
- du lait issu d'un autre élevage bio, même s'il s'agit d'une autre espèce
- de la poudre de lait bio, fait à partir de lait bio et ne contenant ni composant chimique de synthèse ni matière d'origine végétale (par exemple des huiles végétales, même bio).

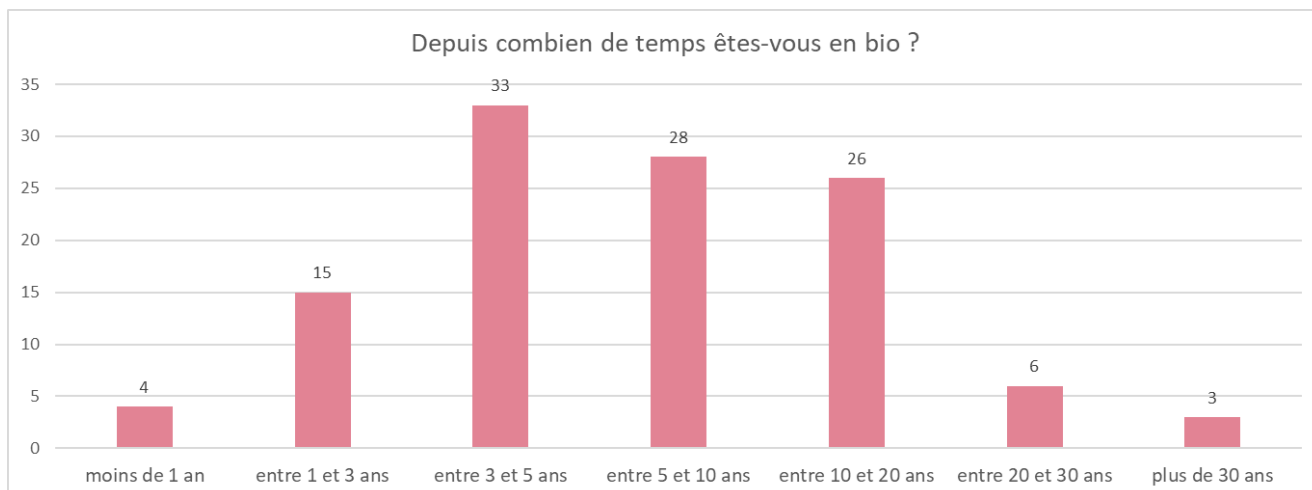
C'est dans ce cadre que la FNAB a mené une enquête auprès des éleveurs caprins bio en fin d'année 2021. L'objectif de ce questionnaire était de faire un état des lieux des pratiques, afin notamment d'estimer la proportion d'éleveurs utilisant des poudres de lait ou aliments d'allaitement non certifiés bio, pour l'alimentation des jeunes animaux et d'évaluer le niveau de dépendance technico-économique des fermes bio à cette pratique.

Profil des répondants

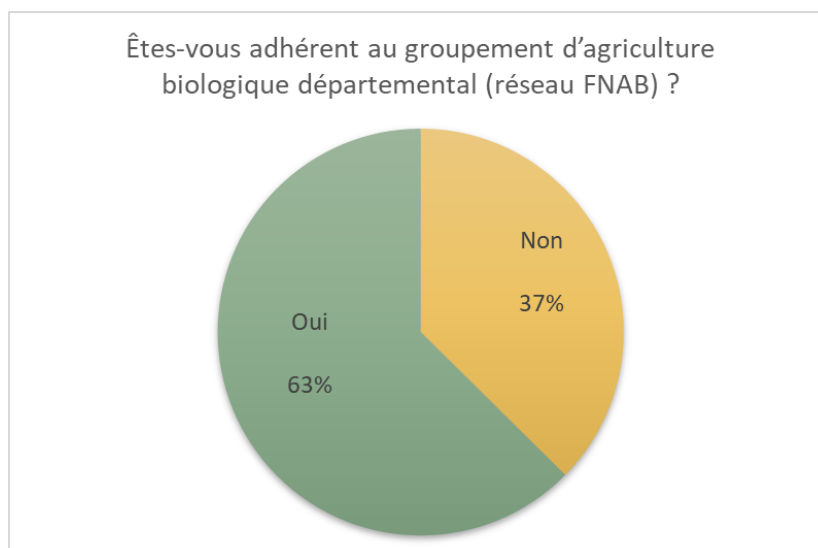
Origine géographique

C'est la région Nouvelle-Aquitaine qui est la plus représentée, avec 44 éleveurs et éleveuses ayant répondu à l'enquête. Plus d'une vingtaine de répondants sont en région Auvergne-Rhône-Alpes. 35 enquêtés se répartissent ensuite de manière assez équilibrée entre les régions Bretagne, Occitanie, Centre-Val de Loire et Grand-Est. Les autres élevages sont situés en Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et PACA.

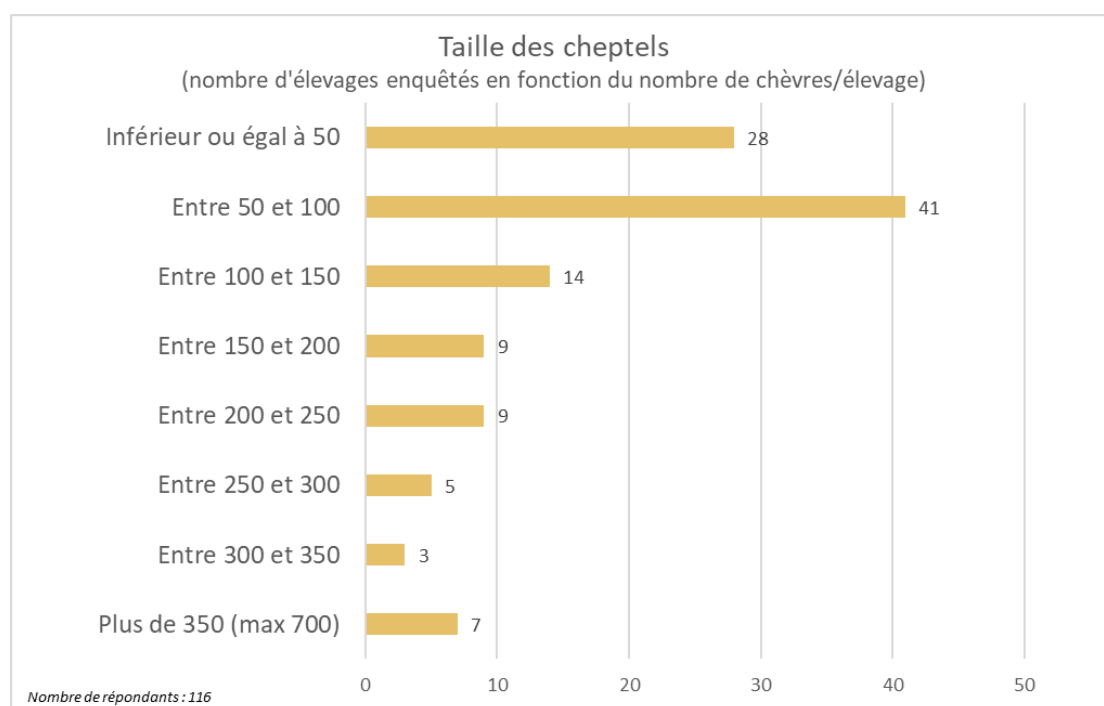
Ancienneté en bio



Adhésion au réseau FNAB



Taille des cheptels



La taille des cheptels des élevages enquêtés est très variée, représentative de la diversité des systèmes en élevage biologique. Le plus petit élevage enquêté possède 20 chèvres, le plus grand en possède 700.

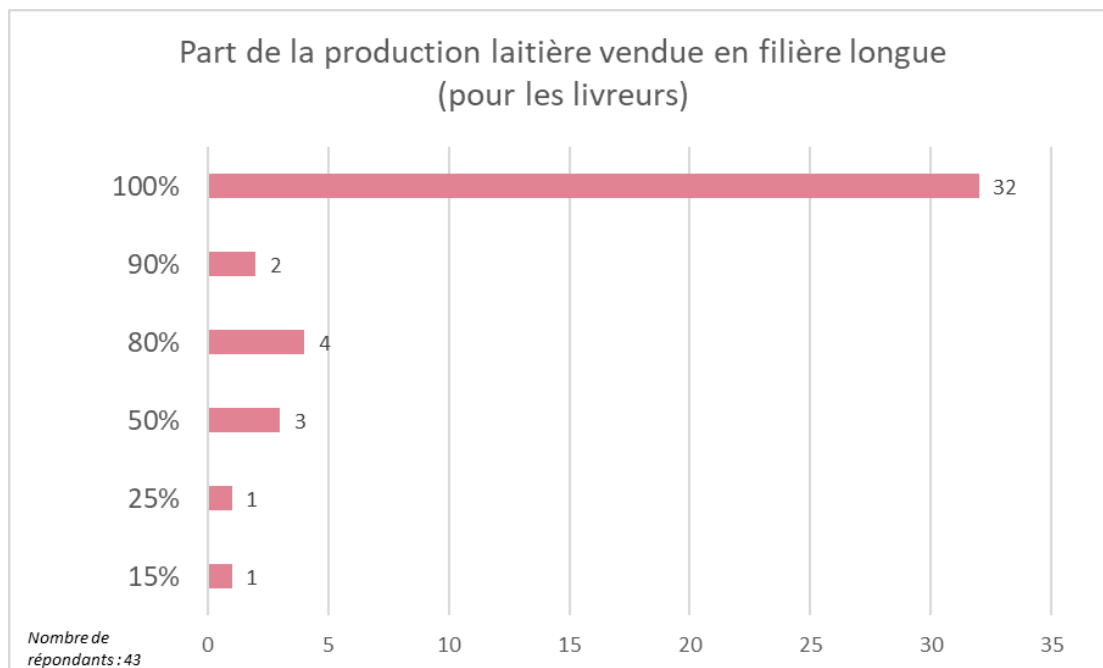
Les troupeaux de taille modeste sont tout de même prédominants :

- 59 % des répondants ont un troupeau de taille inférieure ou égale à 100 chèvres,
- 32 % ont un troupeau comprenant 100 à 300 chèvres,
- 9 % plus de 300 chèvres.

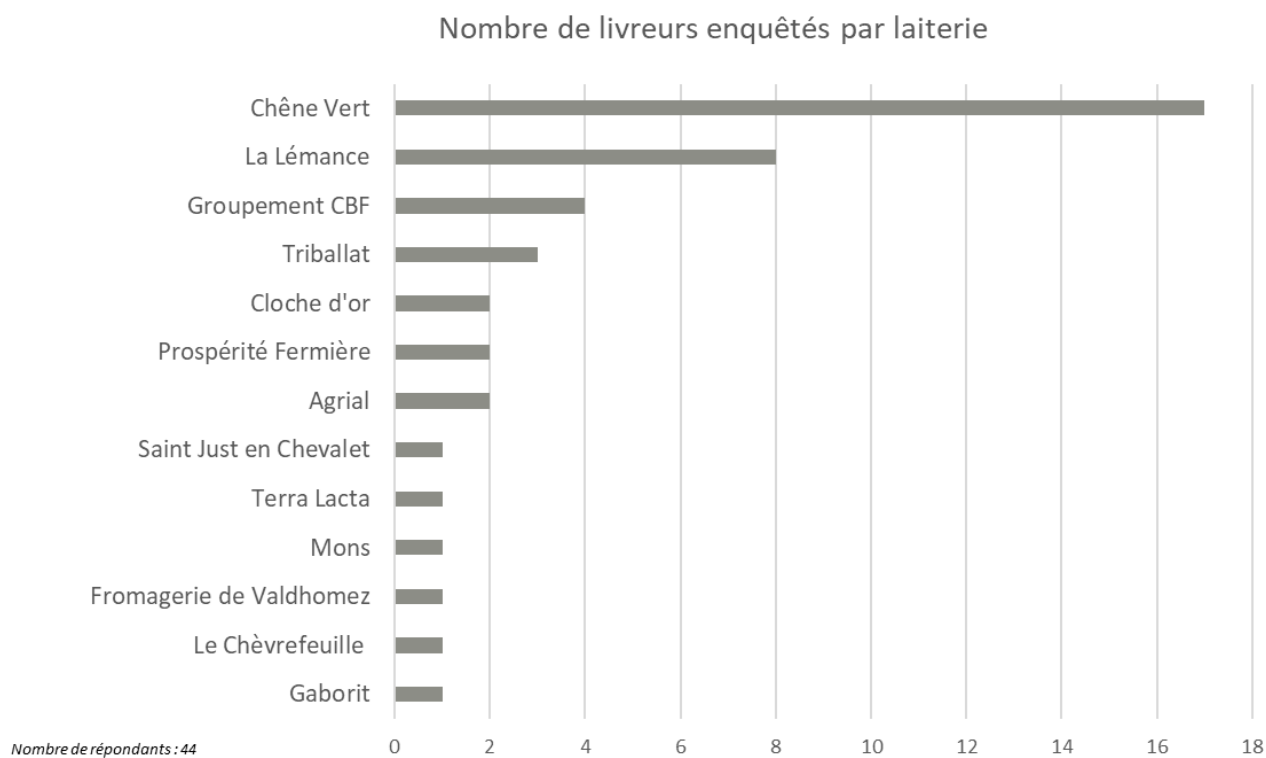
Circuits de commercialisation

61 % des répondants (ce qui représente 71 élevages) sont en circuits courts. La quasi-totalité de ces éleveurs font de la transformation fromagère et 96 % de la vente directe à la ferme.

39 % des répondants (soit 45 élevages) livrent leur lait à une laiterie. Les trois quarts de ces éleveurs livrent la totalité de leur lait de chèvres à leur laiterie. Parmi le quart restant, qui ne livrent qu'une partie de leur lait, 12 % ne sont collectés que pour la moitié ou moins de leur production et 14 % livrent plus de 80 % de leur lait à la laiterie.

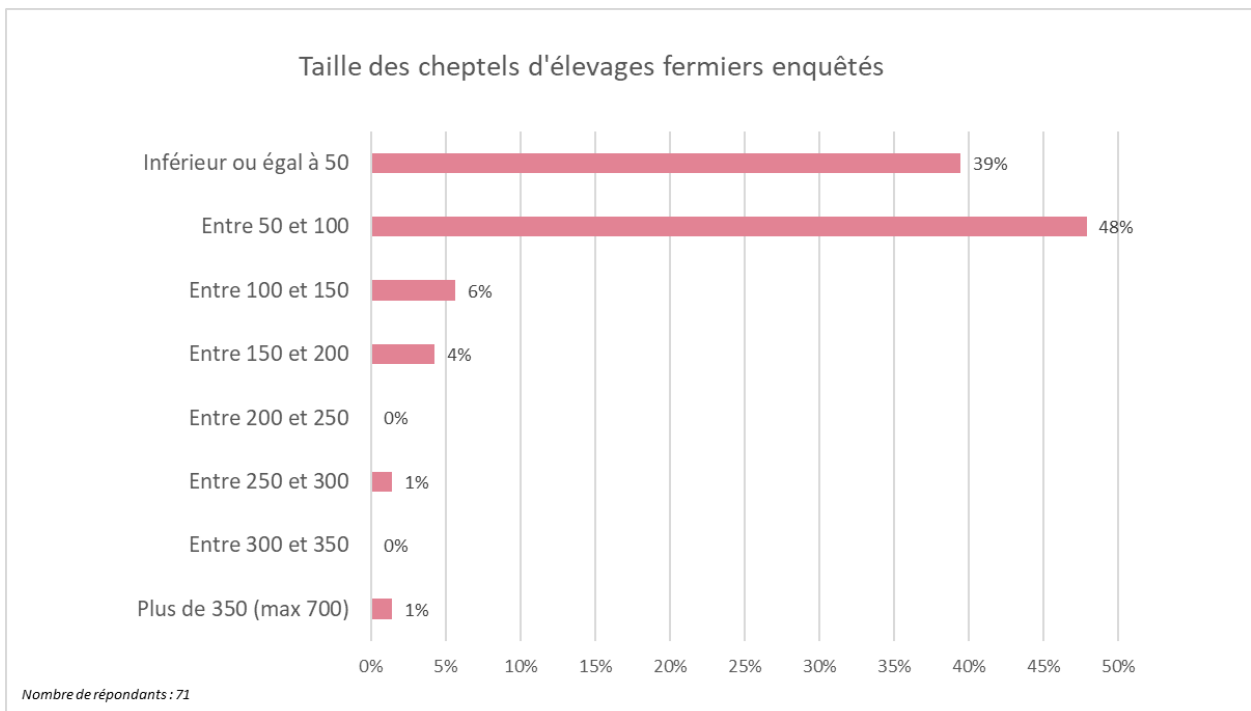
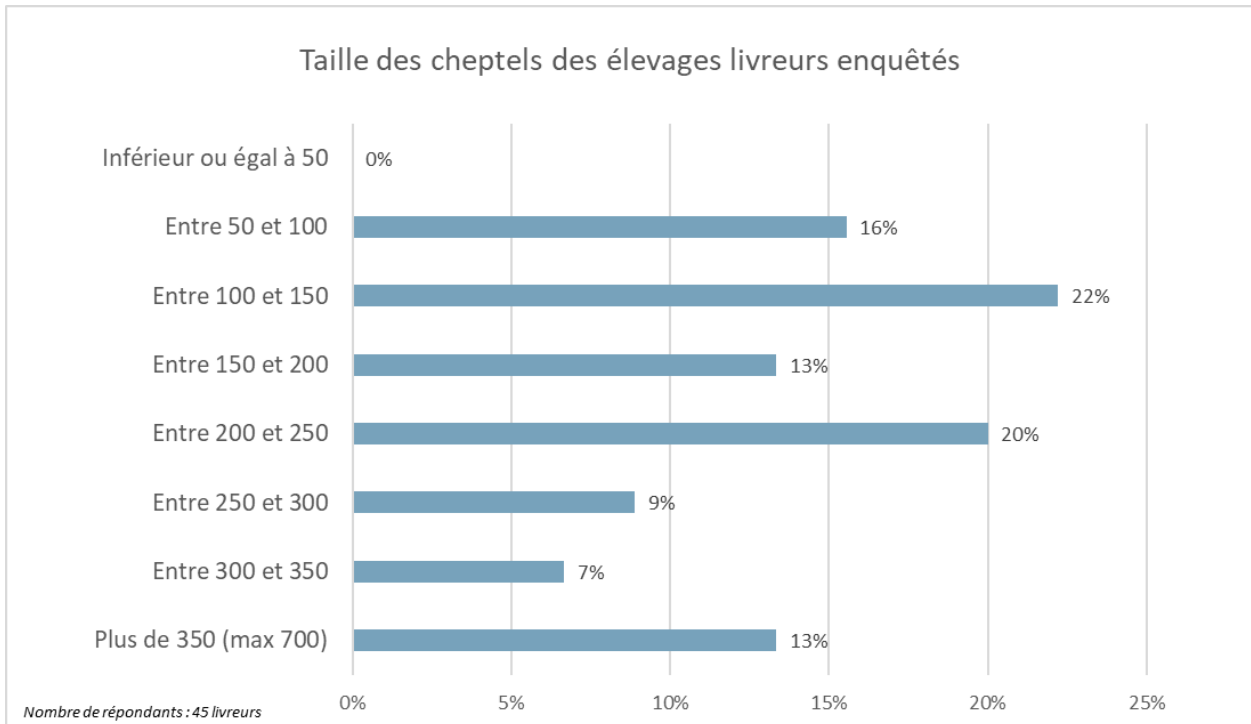


Le Chêne Vert et La Lémance sont les deux principales laiteries représentées.



Profil des cheptels selon le type de circuit de commercialisation

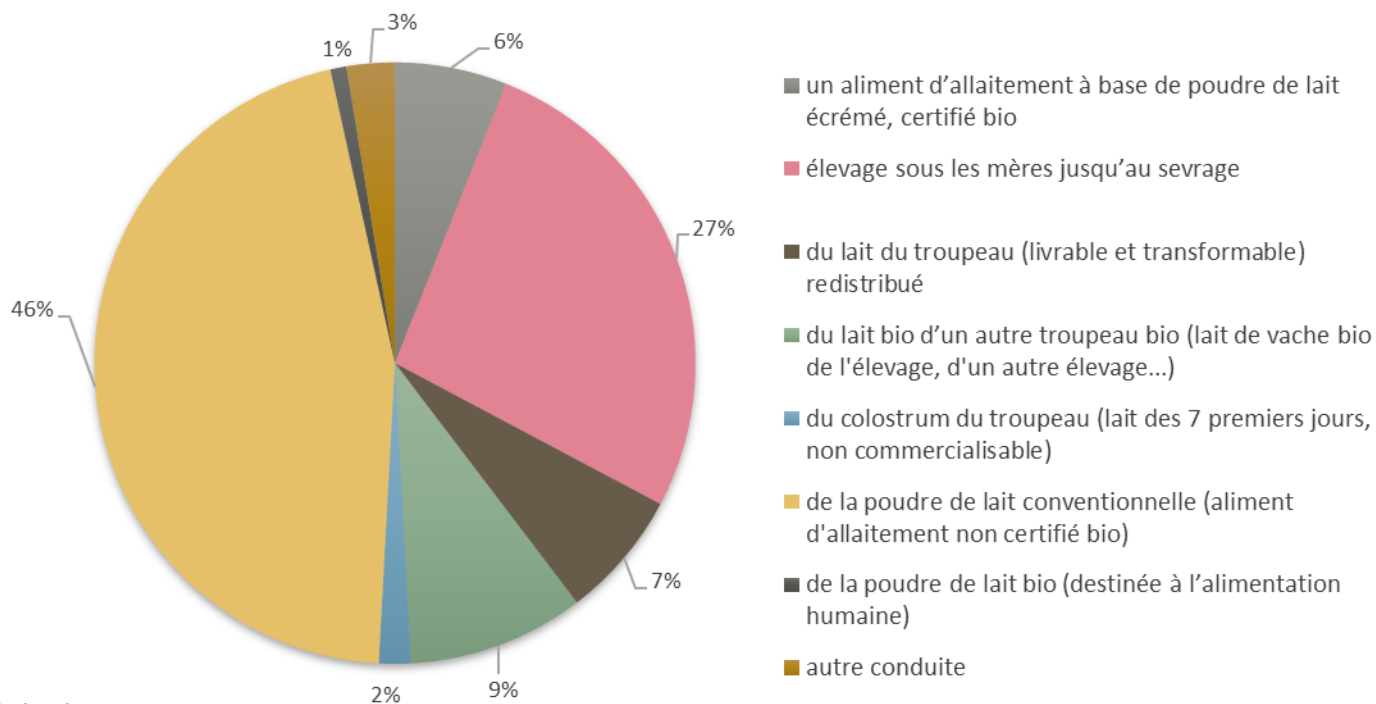
Les systèmes fermiers enquêtés ont en grande majorité des cheptels de moins de 100 chèvres, alors que tous les livreurs ont au minimum 50 chèvres. Les tailles de cheptel sont ensuite assez variées en système livreur.



Alimentation des chevrettes de renouvellement en phase lactée

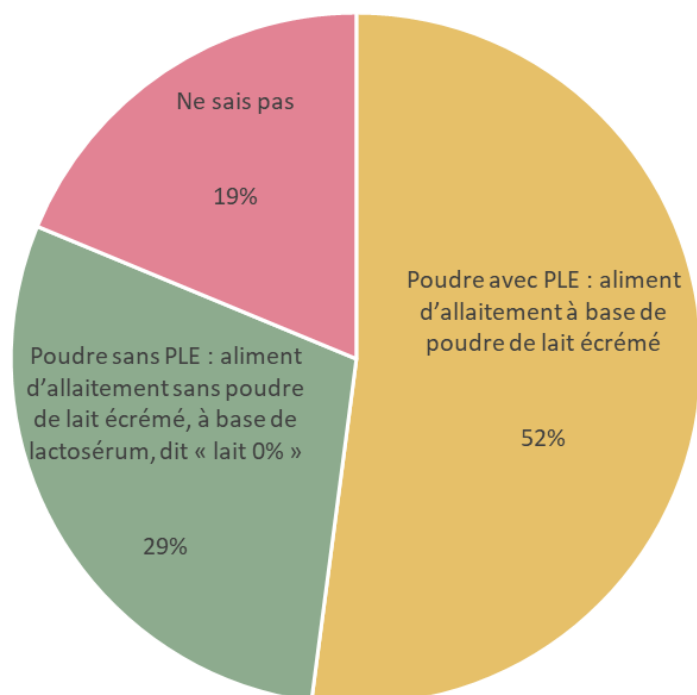
Type d'alimentation lactée donnée aux chevrettes de renouvellement

Quelle alimentation lactée donnez-vous aujourd'hui à vos chevrettes de renouvellement, pour la majeure partie de la phase lactée (hors phase colostrale des 3-4 premiers jours) ?



Type de poudre conventionnelle utilisée

Type d'aliment utilisé par les éleveurs utilisant une poudre conventionnelle pour l'alimentation des chevrettes



Raisons du choix d'une poudre conventionnelle

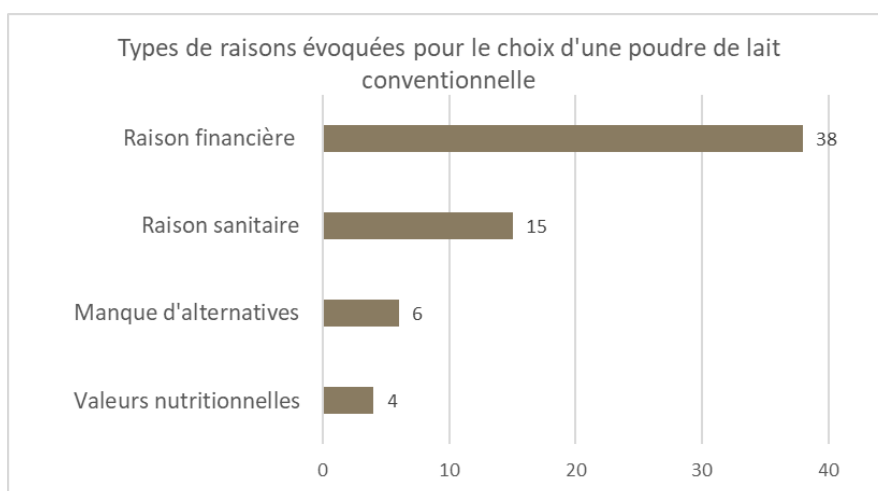
A la question ouverte « *Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons vous avez fait ce choix d'une poudre non certifiée bio ?* », les éleveurs et éleveuses évoquent spontanément 4 grands types de justifications.

4 d'entre eux parlent des valeurs nutritionnelles de l'aliment qu'ils utilisent et pour certains, des incertitudes, voire des mauvais retours qu'ils ont eus, sur la croissance des chevrettes avec une poudre de lait bio.

Le manque d'alternatives est aussi évoqué par quelques-uns : cela intègre le manque d'alternatives actuellement existantes à la poudre de lait conventionnelle, mais également les difficultés d'approvisionnement ou de logistique qu'ils peuvent rencontrer pour mettre en œuvre d'autres solutions, ainsi que le manque de disponibilités en poudre de lait bio. Dans le même ordre d'idées, la facilité d'utilisation et l'aspect pratique de la logistique sont plusieurs fois évoqués pour justifier le choix d'une poudre de lait par rapport à d'autres solutions (facilité d'approvisionnement, facilité de distribution, possibilité de stockage...).

Les raisons sanitaires sont citées par 15 éleveurs-ses : la présence de CAEV dans le troupeau peut effectivement justifier le recours à une poudre de lait. Il est parfois évoqué d'autres risques sanitaires (transmission de staphylocoques dorés par la tétée, paratuberculose, mycoplames). Pour certains, la raison sanitaire est la seule, mais elle est la plupart du temps associée à une raison économique qui freine le recours à une poudre de lait qui serait certifiée bio.

Cette dernière justification est en effet la plus fréquemment évoquée. 38 des éleveurs et éleveuses qui utilisent une poudre de lait conventionnelle le font pour des raisons financières, le prix de la poudre de lait bio étant jugé trop élevé par rapport à la valorisation de leurs produits.



Quelques verbatims issus des réponses de 5 éleveurs et éleveuses enquêtés :

« Mon système d'élevage bio exigeant (races rustiques, peu de complémentation, beaucoup de pâturage) ne fonctionne que si je valorise haut le peu de lait que je produis (3 €/litre). Je m'interdis donc d'en laisser aux chevreaux, très peu rentables. Par ailleurs, je valorise quelques chevreaux lourds à un restaurant gastronomique (à un prix de 14 €/Kg de carcasse) : ma marge de bénéfice infime, sans parler du travail représenté, ne tient elle aussi qu'avec du lait en poudre conventionnel. [...] Enfin je fais transformer quelques chevreaux en terrines/sautés mais ces produits sont déjà chers pour gagner peu, inimaginable en poudre bio. »

« Salaire mensuel de notre couple 900 €/mois avec en moyenne 120h/semaine à 2 personnes. »

« Il faudrait vendre le lait beaucoup plus cher pour employer de la poudre bio. »

« C'est la seule solution qui me permette un peu de rentabilité quand je valorise mes chevreaux. Sous la mère, c'est impensable car pure perte. Et ça compromet mon modèle de petit élevage de chèvres avec forte valorisation. Pour des laits de meilleure qualité, c'est du travail à perte ou au mieux juste pour la gloire. C'est triste mais c'est pour moi la moins pire des solutions pour valoriser un peu les chevreaux et leur donner une meilleure vie à la ferme plutôt qu'en usine d'engraissement. »

« La poudre de lait bio est presque 3 fois plus chère que la poudre conventionnelle et nos chevreaux ne sont pas valorisés en bio. Faire le choix de la poudre bio pour l'élevage de nos chevrettes et chevreaux mettrait en péril notre exploitation. »

Type de poudre bio utilisée

Parmi les 7 éleveurs et éleveuses ayant répondu utiliser un aliment d'allaitement à base de poudre de lait écrémé, certifié bio, deux n'en connaissent pas la composition exacte.

Les autres semblent avoir majoritairement trouvé des poudres conformes au nouveau règlement bio, puisque seulement l'un d'entre eux indique que sa poudre contient des matières grasses végétales.

L'ensemble des éleveurs se disent satisfaits de la qualité de cet aliment, notamment sur le plan technique (bonne digestibilité, croissance, santé des chevrettes), et malgré son coût.

Un seul éleveur dit avoir recours à une poudre de lait bio, destinée à l'alimentation humaine. Ce type de produit est certainement considéré conforme au cahier des charges bio, mais doit s'avérer coûteux.

Elevage sous les mères

27% des répondants assurent la phase lactée de leurs chevrettes de renouvellement par l'allaitement maternel. La pratique de l'élevage sous les chèvres n'est donc pas du tout anecdotique. Il est possible qu'elle soit un peu plus répandue en bio qu'en conventionnel.

En termes de profil, tous les répondants pratiquant l'allaitement sous les mères de leurs chevrettes de renouvellement ont une activité de vente directe et font de la transformation fromagère (à l'exception d'un seul). Deux fermes sont aussi collectées par une laiterie. Excepté un troupeau de 150 chèvres, la taille de ces élevages n'excède pas 100 chèvres et plus de la moitié en ont une cinquantaine ou moins.



Elevage Caprins des Prés - Photo Civam du Haut Bocage

Autres conduites de la phase lactée

Le recours au colostrum (lait des 7 premiers jours, non commercialisable) issu du troupeau ne concerne que très peu d'éleveurs. Seulement 2% des répondants disent en utiliser pour l'élevage des chevrettes au-delà de la phase colostrale des 3-4 premiers jours.

Par contre, plusieurs éleveurs (8 répondants soit 7%) redistribuent aux chevrettes du lait issu du troupeau, qui pourrait être livré et transformé. Les pratiques sont variées : 3 d'entre eux utilisent du lait maternel thermisé, 2 le distribuent tel quel ou après acidification, et un autre le donne pasteurisé.

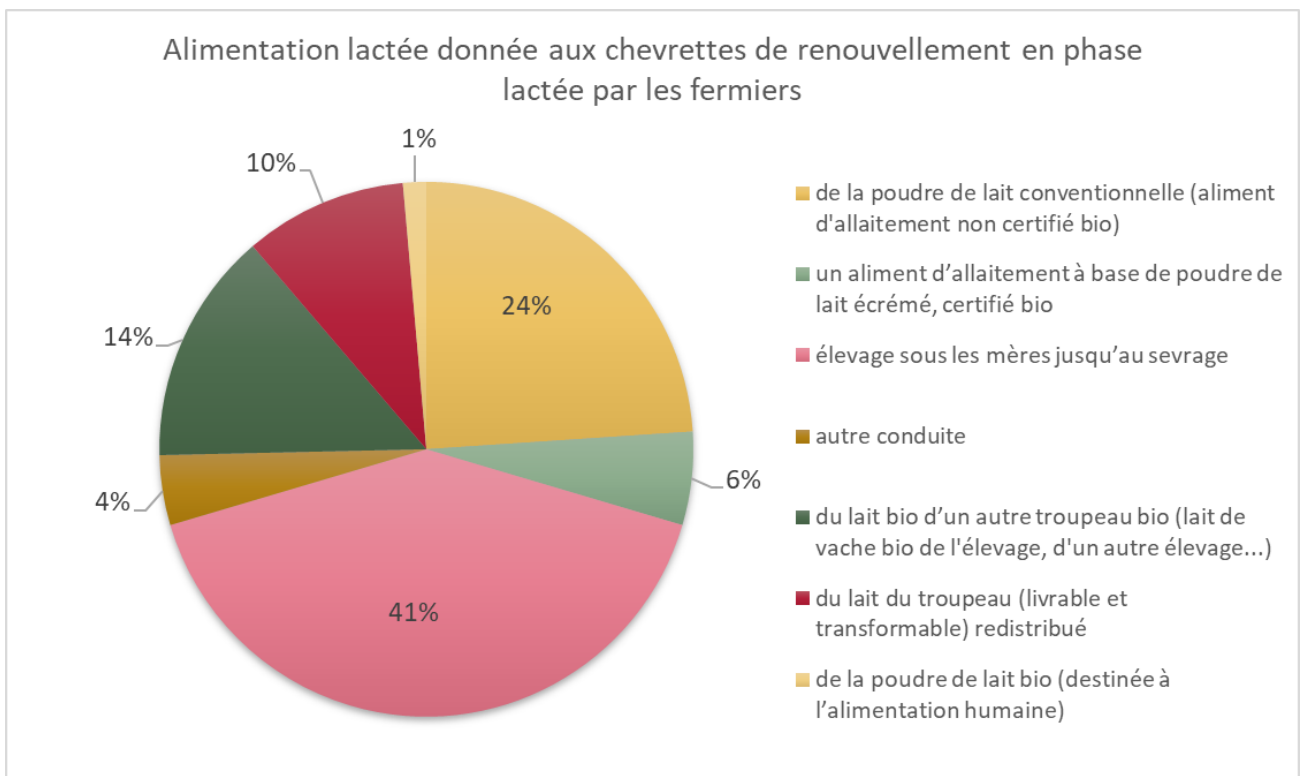
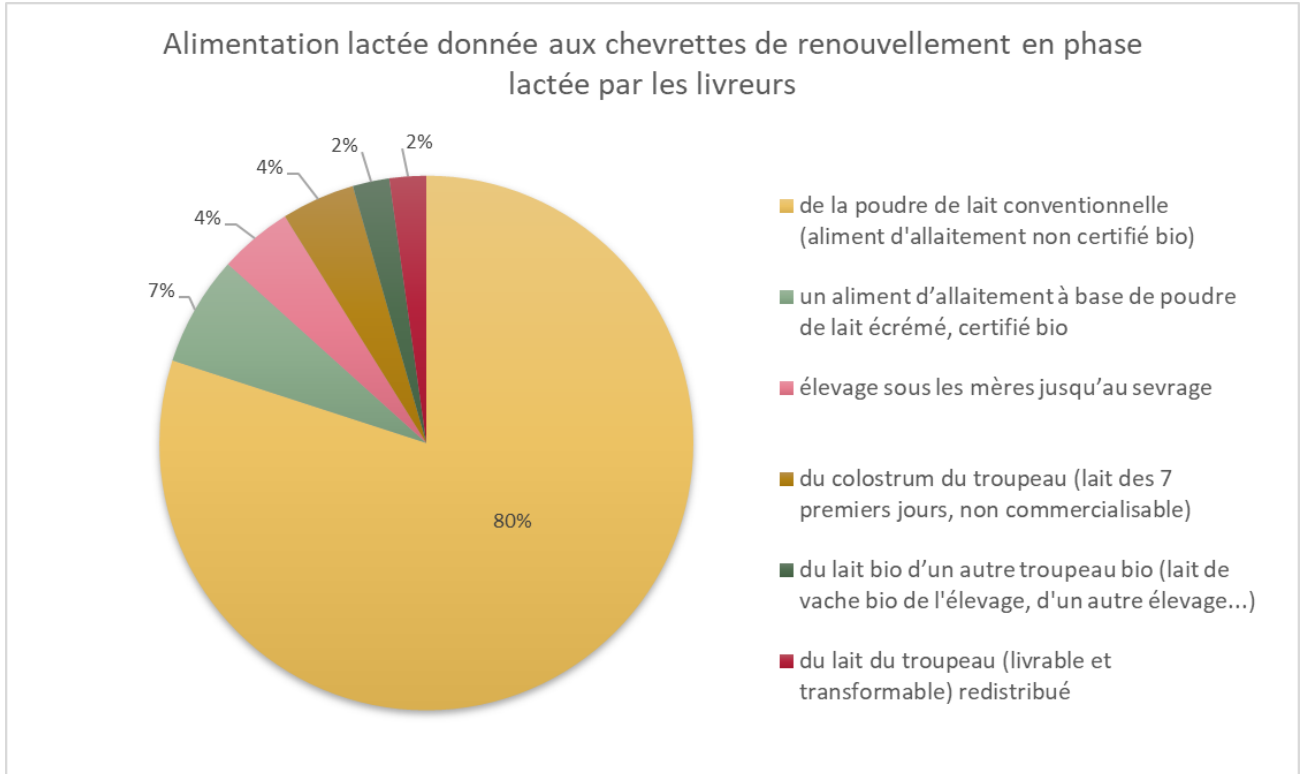
L'utilisation d'un lait bio issu d'un autre troupeau bio est un peu plus fréquente encore puisqu'elle concerne 9% des répondants. Deux d'entre eux utilisent du lait de vache bio de leur propre ferme. Pour les autres, il s'agit de lait de vache issu d'un autre élevage bio. Le colostrum de vache n'est cité qu'une fois.

Certains éleveurs ont recours à différents types d'aliment au cours de la phase d'élevage des chevrettes. D'autres changent d'aliment au cours de la phase lactée (par exemple, un éleveur explique que ses chevrettes restent un mois et demi sous les mères et sont ensuite nourries à la poudre conventionnelle jusqu'à un poids de 17 Kg).

Type d'alimentation lactée donnée aux chevrettes en fonction du profil de l'élevage

Le recours à la poudre de lait conventionnelle pour l'alimentation des chevrettes de renouvellement en phase lactée est prépondérant en système livreur. 80 % des éleveurs qui livrent leur lait en laiterie ont recours à un aliment d'allaitement non bio.

En système fermier, cet aliment est utilisé par un quart des répondants. Plus de 40 % pratiquent l'élevage sous les mères. Les systèmes fermiers sont également plus nombreux à avoir recours à du lait bio d'une autre élevage bio.

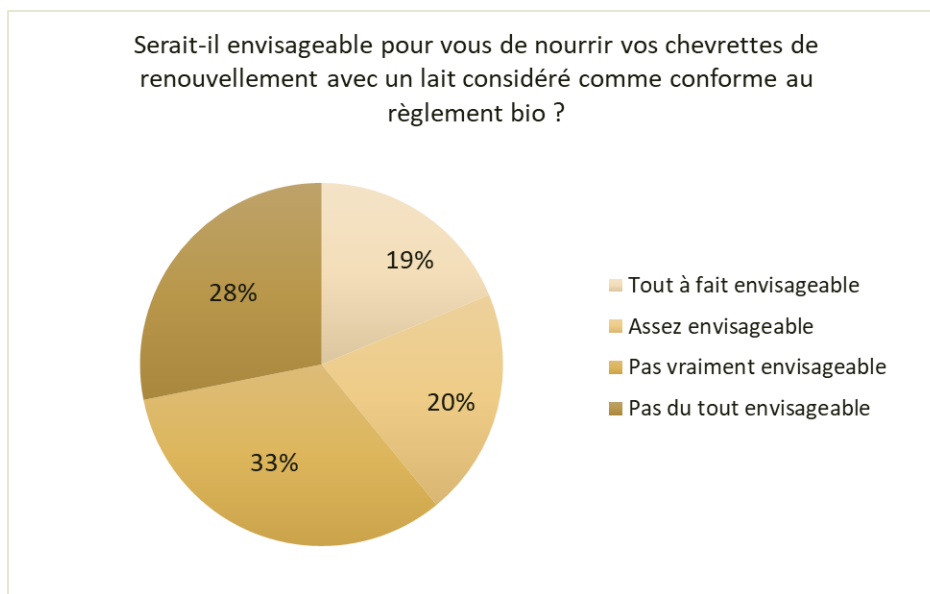


Faisabilité d'une évolution vers un lait considéré comme conforme au règlement bio

Est-il envisageable pour les éleveurs·ses de changer d'aliment d'allaitement ?

Parmi les personnes ayant un lait non conforme au nouveau règlement bio¹ ou ne sachant pas s'il l'est, (soit 64 répondants) :

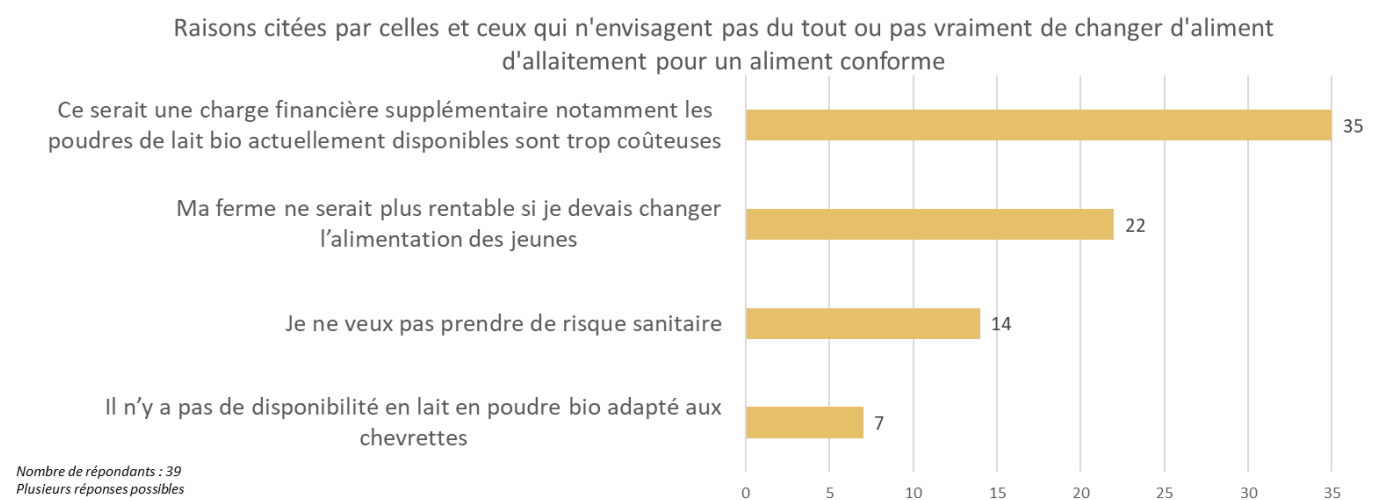
- 39 estiment qu'il ne serait pas du tout ou pas vraiment envisageable pour eux de nourrir leurs chevrettes de renouvellement avec un lait considéré comme conforme (soit 61 % des répondants) ;
- 25 estiment qu'il serait tout-à-fait ou assez envisageable pour eux de nourrir leurs chevrettes de renouvellement avec un lait considéré comme conforme (soit 39 % des répondants).



Pour quelles raisons les éleveurs·ses estiment que cela n'est pas envisageable ?

Raisons

Pour les personnes qui n'envisagent pas du tout ou pas vraiment de changer d'aliment d'allaitement pour un lait conforme (39 répondants), les raisons données sont les suivantes :



¹ C'est-à-dire correspondant à la définition donnée lors de l'enquête et en introduction de cette synthèse, à savoir : « une alimentation lactée considérée comme conforme au règlement peut être soit :
- du lait maternel, issu du troupeau de chèvres
- du lait issu d'un autre élevage bio, même s'il s'agit d'une autre espèce
- de la poudre de lait bio, fait à partir de lait bio et ne contenant ni composant chimique de synthèse ni matière d'origine végétale (par exemple des huiles végétales, même bio). »

La charge financière est citée par la quasi-totalité des répondants (90 %) : il s'agit donc du principal frein à un changement de pratique.

Pour une large majorité, c'est même la rentabilité de la ferme qui serait remise en question en cas de changement (22 citations de cet item, soit 56 % des réponses). Dans les commentaires en fin de questionnaire, plus d'une dizaine de répondants confirment encore ce risque économique s'il leur fallait passer à une poudre de lait bio avec un tel écart de prix par rapport à la poudre conventionnelle actuellement utilisée.

Un tiers des réponses concerne la crainte d'un risque sanitaire. La justification sanitaire reste donc valable, sans pour autant apparaître comme le frein principal d'un changement de pratique.

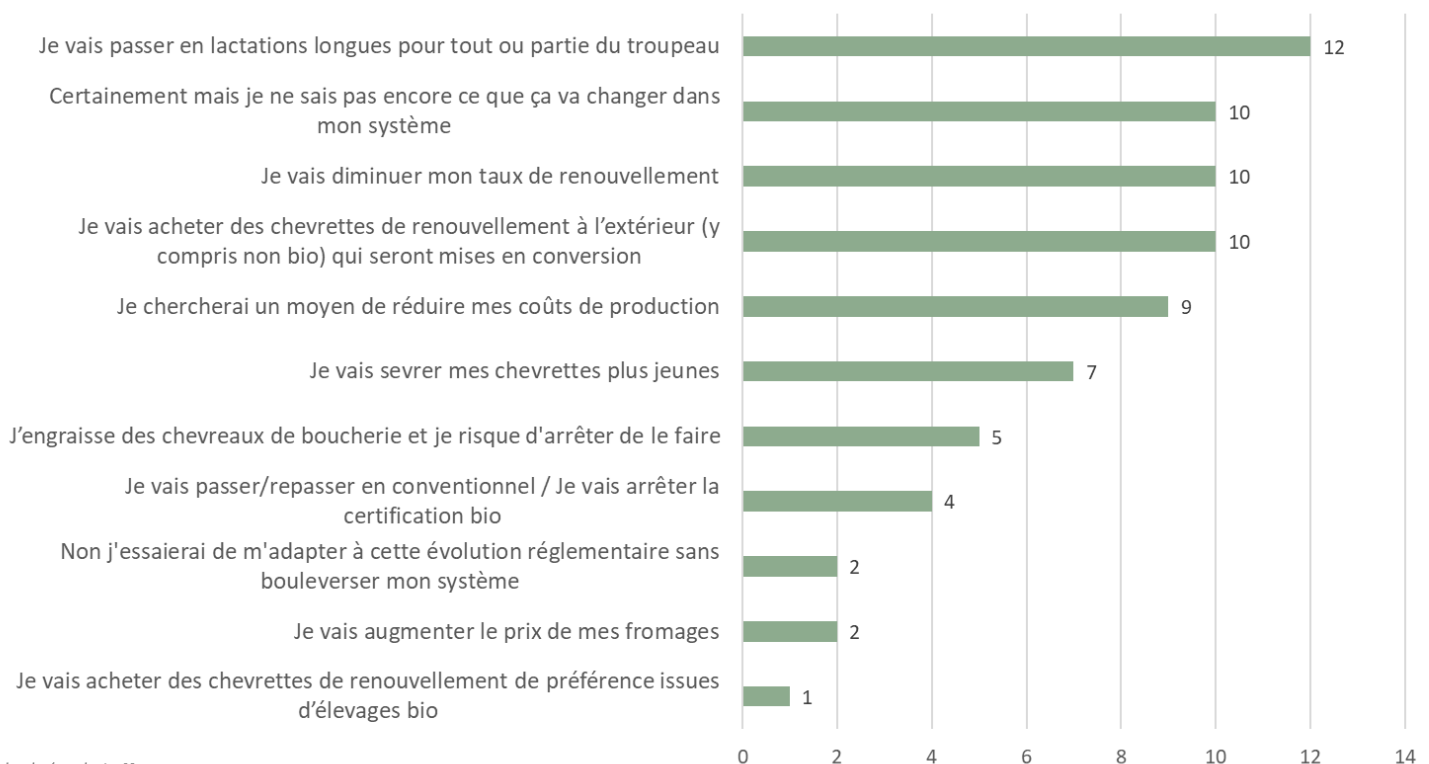
Finalement la disponibilité en poudre de lait bio n'est que peu citée, bien que certains s'interrogent, dans les commentaires, sur l'existence sur le marché de lait en poudre bio sans huile végétale, ou encore sur l'adaptation des poudres de lait bio actuellement disponibles, en plus de leur coût, en termes de croissance des chevreaux.

Il n'y a pas d'autre raison citée que celles proposées, à part une personne indiquant partir à la retraite dans les deux années à venir, donc ne plus conserver de chevrettes.

Impacts d'un changement

Les éleveurs et éleveuses qui n'envisagent pas du tout ou pas vraiment de changer d'aliment d'allaitement pour un lait conforme (39 répondants) ont précisé les impacts et conséquences potentiels d'un tel changement. Ils et elles répondent à la question « *Si vous deviez tout de même changer l'alimentation des jeunes, est-ce que cela aurait un impact sur la conduite de votre troupeau ou sur vos débouchés ?* ».

Risques et conséquences pour les éleveurs-ses pour qui le changement d'alimentation n'est pas envisageable



Nombre de répondants : 39
Plusieurs réponses possibles

Parmi les conséquences que ce changement risque de provoquer sur leur système et son fonctionnement, les éleveurs et éleveuses citent principalement :

- Le passage en lactations longues (pour tout ou partie du troupeau). L'allongement des durées de lactation, qui permet de réduire le nombre de chevrettes et chevreaux à nourrir, est une pratique qui mériterait d'être étudiée davantage pour mieux en connaître les conditions

(races, organisation du travail...) et les différents impacts, notamment sur la santé des chèvres. Un des répondants précise que cette pratique lui a permis de diviser par quatre le nombre de naissances.

- La diminution du taux de renouvellement, qui permettrait de réduire le nombre de chevrettes à élever, sachant qu'en caprins le taux de renouvellement est généralement assez important.
- L'achat de chevrettes de renouvellement qui seront mises en conversion si elles ne sont pas bio². S'il s'agit effectivement d'une pratique déjà existante, cela ne va en revanche pas dans le sens de la cohérence et de l'autonomie des systèmes bio. Cette pratique présente par ailleurs le risque de ramener des maladies dans le troupeau.

Sur les 39 répondants, une dizaine d'éleveurs estiment ne pas savoir encore ce que cela va changer dans leur système. Cela démontre l'importance d'anticiper ces évolutions et d'en évaluer les conséquences sur les élevages pour les accompagner au mieux.

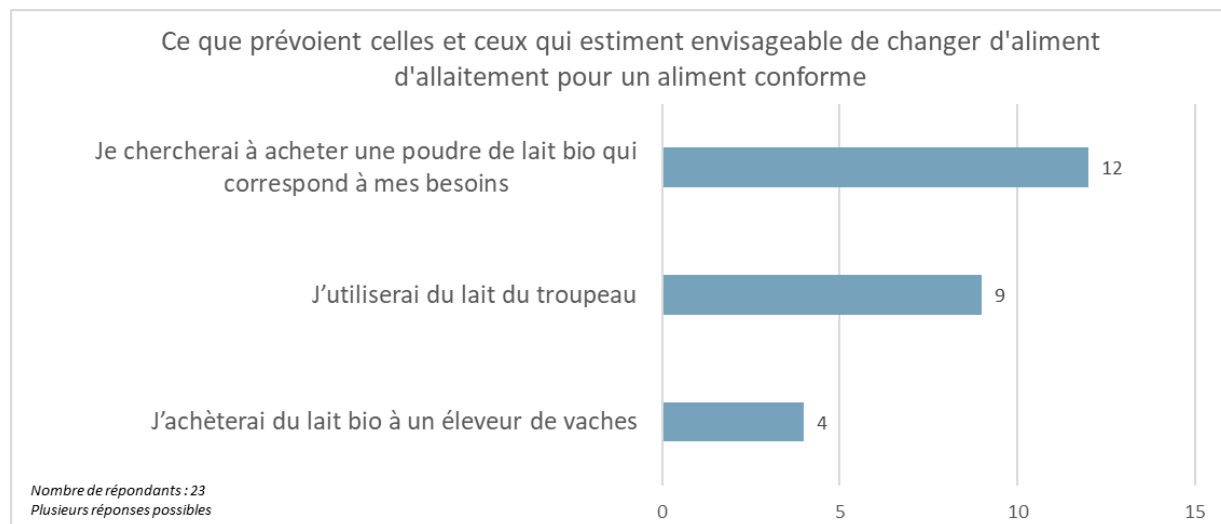
La réduction des coûts de production, qu'un quart des répondants citent comme une piste de travail, peut là encore nécessiter un appui. En tous cas, leur calcul, avec des méthodologies fiables et adaptées aux objectifs des éleveurs, doit être encouragé.

Le sevrage plus précoce des chevrettes, ainsi que l'arrêt de l'engraissement des chevreaux mâles quand il est pratiqué sur l'élevage, sont un peu moins cités par les répondants, mais figurent tout de même parmi les risques de conséquences négatives identifiés.

Par ailleurs, parmi les 11 items cités, l'arrêt de la certification bio ne faisait pas partie des réponses proposées dans le questionnaire. Il a pourtant été cité 4 fois de manière spontanée. Le risque de voir des troupeaux repasser en conventionnel n'est donc absolument pas négligeable.

Qu'est-ce que les éleveurs·ses qui estiment que cela est envisageable prévoient de faire ?

Parmi les personnes qui estiment envisageable (« tout-à-fait » ou « assez » envisageable) de nourrir leurs chevrettes de renouvellement avec un lait considéré comme conforme, 23 ont précisé ce qu'elles pourraient faire si elles devaient effectuer ce changement.



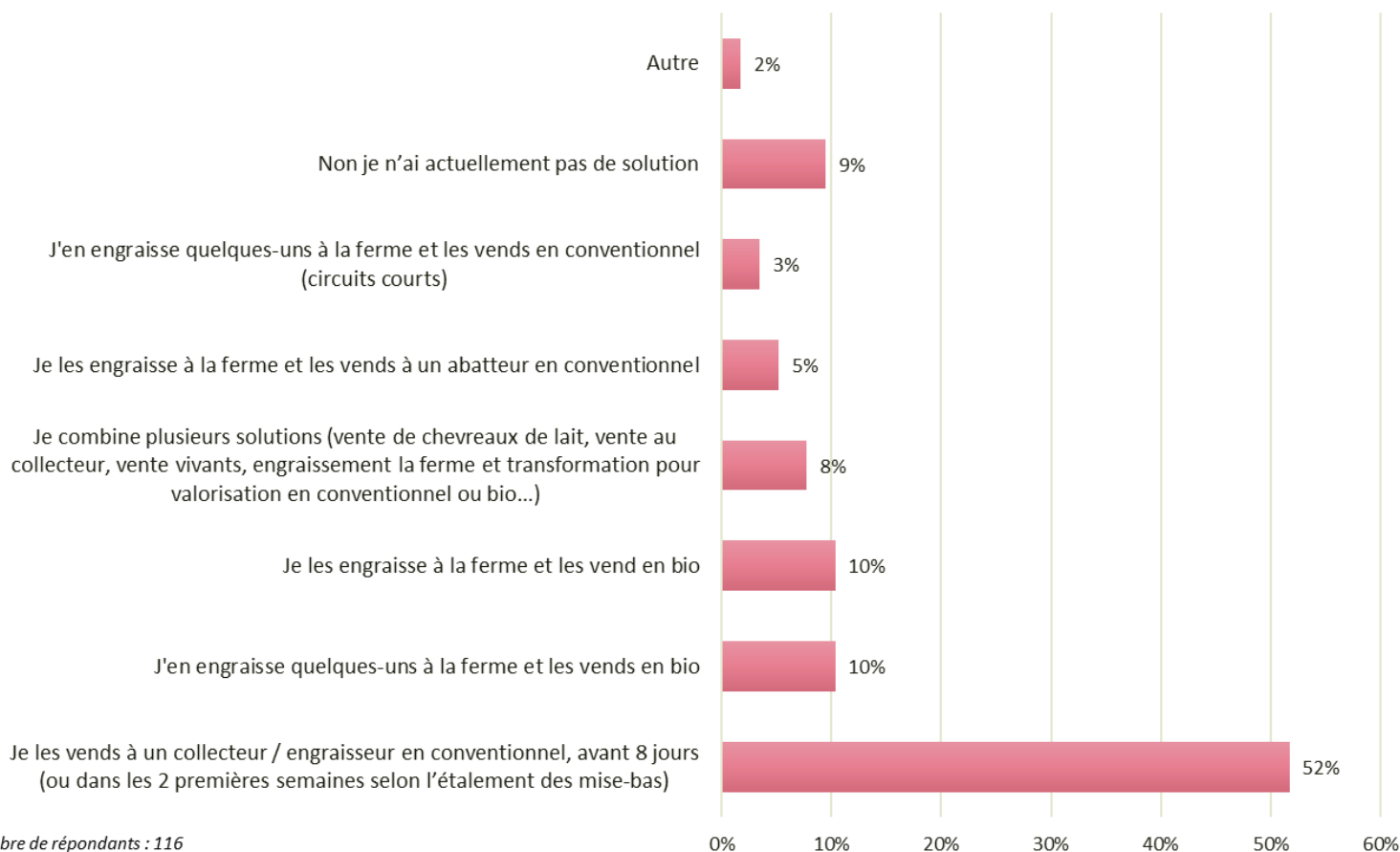
C'est le recours à un aliment d'allaitement biologique qui est privilégié par les répondants. Cela semble assez normal puisque les deux autres options, qui ne sont toutefois pas exclues, représenteraient un changement de pratiques important pour des éleveurs et éleveuses habitués à utiliser de la poudre de lait. Deux éleveurs indiquent par ailleurs que la poudre de lait bio coûte trop cher et qu'ils envisageraient d'en utiliser à un prix raisonnable.

² Rappel du cahier des charges AB : « Lors du renouvellement d'un cheptel, les animaux reproducteurs adultes non bio introduits sont ensuite élevés en bio. Les femelles non bio doivent être nullipares et ne peuvent représenter plus de 20 % du cheptel ovin/caprin adulte (une seule/an si le cheptel contient 5 ovins ou caprins, ou moins). Ce pourcentage peut être porté à 40 %, après accord de l'organisme certificateur, dans les cas particuliers suivants : extension importante de l'élevage (de l'ordre de 30%) ; changement de race ; nouvelle spécialisation du cheptel. »

Conduite des chevreaux de boucherie

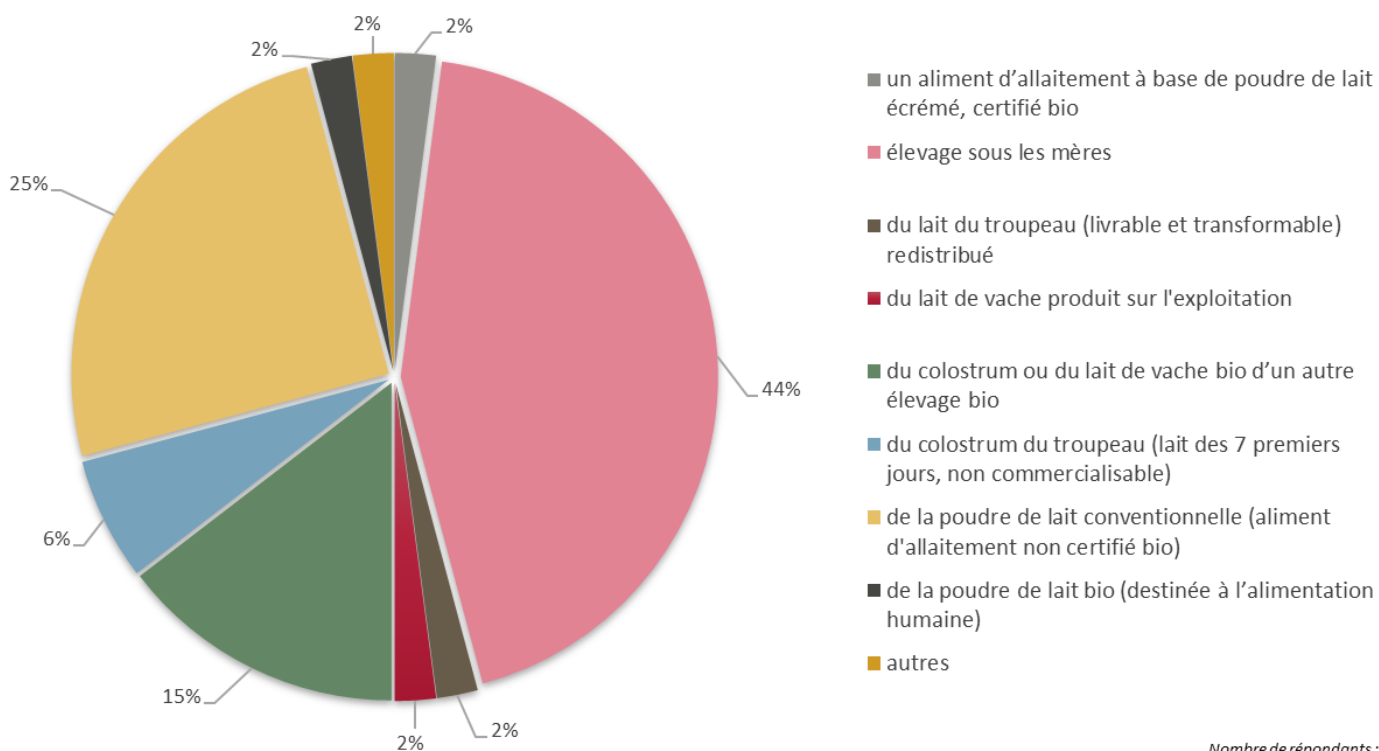
Devenir des chevreaux

Avez-vous un débouché pour vos chevreaux mâles et vos femelles non destinées au renouvellement du troupeau ?

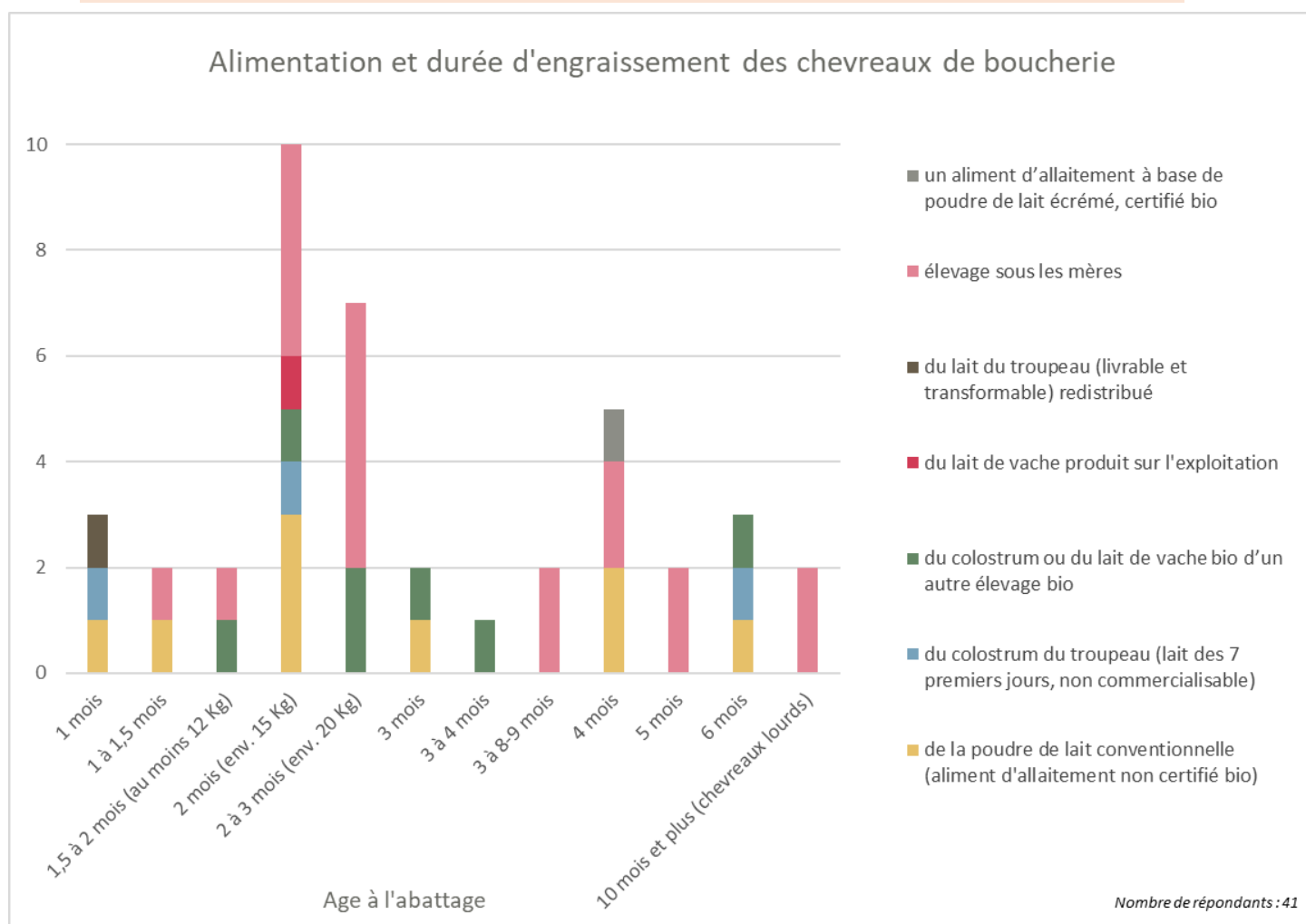


Alimentation lactée des chevreaux de boucherie engraisés à la ferme

Quelle alimentation lactée est donnée aux chevreaux de boucherie pour la majeure partie de la phase lactée (hors phase colostrale des 3-4 premiers jours) ?



Durée d'engraissement et alimentation en phase lactée des chevreaux de boucherie



Débouchés pour la valorisation des chevreaux de boucherie

La plupart des éleveurs et éleveuses qui engraisent des chevreaux à la ferme assurent la transformation et la vente directe aux consommateurs.

Débouchés cités par les répondants

Transformation à la ferme et vente directe aux consommateurs (19 répondants)

Abattage en abattoir, découpe en salle agréée et vente directe aux consommateurs

Vente directe en caissette de 1/2 cabri ou cabri entier découpé

Vente directe en carcasse

Abattoir et vente directe à la ferme et restaurants

Vente directe

Vente directe + restaurants + magasins bio

Chevreaux de lait vendus aux particuliers

Découpe en abattoir pour des colis et vente directe

Transformation à l'abattoir

Traiteur

Valorisation via des coopératives en conventionnel

En commentaires, 6 éleveurs et éleveuses font état de leurs difficultés liées au manque de débouchés :

« Mon collecteur de chevreaux ne me ramassera plus l'année prochaine, à cause des difficultés de commercialiser les chevreaux. »

« Demande forte de fromage et pas de demande de viande de chevreaux. »

« Nous serions prêts à faire la démarche d'allaiter chevreaux et chevrettes avec une poudre de lait bio si les débouchés existaient. Au jour d'aujourd'hui nous élevons des chevreaux de boucherie jusqu'à 3 semaines pour les voir partir à moins d'un euro le kilo en fin de saison, autant dire que nous travaillons à perte [...]. »